Réunion du 18 Avril 2023

AMI TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES - DÉSAMIANTAGE

Les dangers de l'amiante.

- Les fibres d’amiantes peuvent, lorsqu’elles sont inhalées, se déposer dans les poumons et provoquer des maladies comme des cancers du poumon.

- Ces maladies se déclarent jusqu’à 30 ou 40 ans après une exposition aux poussières d’amiante, souvent professionnelle.

- Les risques d’exposition à l’amiante surviennent généralement en cas d’usure de certains matériaux (faux-plafond) ou lors de rénovation (perçage, ponçage, découpe…) provoquant une dispersion des fibres d’amiantes.

Principes règlementaires

En France, l’usage de l’amiante est interdit depuis 1997. Dès 1996, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif réglementaire destiné à protéger la population exposée. Ce dispositif est désormais intégré dans le code de la santé publique et du travail.

1. Faire réaliser un repérage ou diagnostic amiante (repérage des matériaux et produits contenant de l’amiante avant travaux, diagnostic avant démolition, diagnostic en cas de vente),
2. Faire réaliser un examen visuel après travaux de retrait d’amiante,
3. Constituer et tenir à jour un dossier technique amiante

Principes règlementaires

Quelles sont les obligations imposées par le code de la santé publique en matière de diagnostic amiante ?

Le Dossier Technique Amiante (DTA) : réalisé pour tout immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97.

Lutte contre l'amiante | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

Quels sont les risques en cas d'absence de diagnostic amiante ?

- Exposition de la population (occupants de l'immeuble ou riverains),
- Exposition des salariés (personnel des entreprises en charge des travaux),
- Arrêt d'un chantier en cours par des contrôleurs ou inspecteurs du travail,
- Augmentation des délais du chantier,
- Augmentation des coûts dus aux travaux supplémentaires.
- Risques juridiques (pénal, civil),

Devis entreprises

GSD
GRAND SUD DÉSAMIANTAGE → 11180 TREBES

ECE
DESAMIANTAGE → 11000 CARCASSONNE

2DSO
Désamiantage - Déconstruction
SUD-OUEST → 31170 TOURNEFEUILLE

Ville	Bâtiment	Surface	2DSO	Grand Sud Désamiantage	ECE
Belpech	Salle polyvalente	1100m²	40 543,00 €	26 079,56 €	29 563,80 €
Belpech	Centre de secours	320m²	17 255,00 €	11 166,30 €	11 299,00 €
Carlipa	Mairie	165m²		7943,6 €	7877,45 €
Fanjeaux	Salle des fêtes	500m²	32 476,00 €	14 932,77 €	14 974,91 €
Generville	Salle communale	250m²	20 423,00 €	10 666,30 €	10 599,80 €
Generville	Mairie Ecole	100m²	11 858,00 €	7 432,14 €	7 341,74 €
Hounoux	Foyer municipal	180m²	14 256,00 €	7 991,14 €	8 011,40 €
Montreal	Toiture hangar communal	720m²	33 096,00 €	19 004,04 €	19 854,14 €
Montreal	Toiture du hangar du cimetière	200m²	15 417,00 €	8 125,14 €	8 195,46 €
Montreal	Toiture du pont des tins	160m²	14 605,00 €	7 719,94 €	7 865,45 €
Plaigne	Salle des fêtes appelé Hangar dans le dossier	220m²	15 152,00 €	8 338,54 €	8 774,44 €
St Julien de Briola	Mairie Salle polyvalente	120m²	13 168,00 €	7 569,94 €	7 696,94 €
Total H.T.			**228 249,00 €**	**129 025,81 €**	**134 177,08 €**
Total T.V.A.			**45 649,80 €**	**25 805,16 €**	**14 161,12 €**
Net à payer			**273 898,80 €**	**154 830,97 €**	**148 338,20 €**

Conclusion

Pour faire réduire les coûts on peut sûrement élargir la démarche à d'autres toitures hors AMI

Merci de votre attention

E-MAIL

romane.bes@ccplm.fr
commune-de-cazalrenoux@orange.fr
cpte@ccplm.fr